

## Fiche de données de sécurité

### sur le produit

### GREEN&CLEAN IK raccord W&H

#### 1. Substance / préparation et nom de l'entreprise

##### Téléphone d'urgence:

Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, 8032 Zürich; Tox-Info Suisse: 145 (Fonctionnement 24h/24);  
info@toxinfo.ch; **En case d'urgence: Tel. 145;** (de l'étranger: +41 44 251 51 51); Informations:  
+41 44 251 66 66

##### Nom de l'entreprise:



abc dental ag

Gaswerkstrasse 6, 8952 Schlieren  
Tel. 044 755 51 00, Fax 044 755 51 01



Condor Dental Research CO Sàrl

Ch. des Cibleries 2, CP 300, 1896 Vouvry  
Tel. 024 482 61 61, Fax 024 482 61 69



Curaden AG Dentaldepot

Riedstrasse 12, 8953 Dietikon  
Tel. 041 319 45 00, Fax 041 319 45 90



dema dent AG

Furtbachstrasse 16, 8107 Buchs  
Tel. 044 838 65 65, Fax 044 838 65 66



Flexdental Services SA

Route de la Corniche 1, 1066 Epalinges  
Tel. 0848 336 825, Fax 021 907 67 02



Jordi Röntgentechnik AG

Dammstrasse 70, 4142 Münchenstein  
Tel. 061 417 93 93, Fax 061 417 93 94



Kaladent AG

Schachenstrasse 2, 9016 St. Gallen  
Tel. 071 282 80 80, Fax 071 282 80 81



Lometral AG

Binzenholzstrasse 20, 5704 Egliswil  
Tel. 062 775 05 05, Fax 062 775 33 07



Novadent AG

Sägereistrasse 17, 8152 Glattbrugg  
Tel. 044 880 20 20, Fax 044 811 04 40



Smart Dentist AG

Verenastrasse 4b, 8832 Wollerau  
Tel. 044 726 20 20, Fax 044 726 20 25

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** GREEN&CLEAN IK

**Numéro d'identification UE** UFI: 9410-X0YK-1006-EDH2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

##### Catégories de produits [PC]

désinfectant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

AUSTRIA-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: \*43-512-205420

Télécopie: \*43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com

Service responsable de l'information: DES/ ENT

Renseignement téléphone: \*43-512-205420

Renseignement fax: \*43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München \*49-(0)89-19240

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

#### Dangers pour la santé

Eye Dam. 1

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### Dangers pour la santé

STOT SE 3

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Risques physiques

Flam. Liq. 1

#### consignes en cas de risques physiques

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



GHS02



GHS05



GHS07

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

#### Consignes en cas de risques physiques:

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

#### Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Réaction:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

#### Conservation:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

#### Evacuation:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans .

### Identificateurs produit

Propan-2-ol

Propan-1-ol

2-Butanol

### 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

---

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants****3.1/3.2 Substances/Mélanges****Composants dangereux**

propan-2-ol 25 %

CAS 67-63-0

EC 200-661-7

INDEX 603-117-00-0

Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336

propan-1-ol 30 %

CAS 71-23-8

EC 200-746-9

INDEX 603-003-00-0

Flam. Liq. 2, H225 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H336

butan-2-ol 10 %

CAS 78-92-2

EC 201-158-5

INDEX 603-127-00-5

Flam. Liq. 3, H226 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / STOT SE 3,  
H336

---

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Après contact avec les yeux**

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

**En cas d'ingestion**

Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

**Protection individuelle du premier sauveteur**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****Informations complémentaires**

Evacuation de la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

## 5.1 Moyen d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 5.3 Conseils aux pompiers

### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Procédés de nettoyage

Eau.

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### Pour les non-secouristes

#### Mesures de précautions individuelles

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

## 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Cf. chapitre 8.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conseils pour le stockage en commun

#### Classe de stockage

Druckgaspackungen (Aerosolpackungen).

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

#### température de stockage

Valeur 5 - 50 °C

---

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation

Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
71-23-8	Propan-1-ol	500 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm		
67-63-0	Propan-2-ol		980 mg/m <sup>3</sup> 400 ppm	France
78-92-2	Butan-2-ol	300 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm		France
				France

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Protection individuelle

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Protection yeux/visage

#### Protection oculaire appropriée:

Lunettes à monture.

#### Protection de la peau

#### Modèle de gants adapté:

Gants à usage unique.

#### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

#### État

gaz comprimé

#### Couleur

incolore

#### Odeur

comme:

Alcool

paramètre

Méthode - source - remarque

paramètre	Méthode - source - remarque
pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Point éclair (°C)	12 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	17,5 Vol-%
limite inférieure d'explosivité	1,7 Vol-%
Pression de la vapeur	non déterminé
Densité de la vapeur	non déterminé
Densité relative	non déterminé
Solubilité dans les corps gras (g/L)	non déterminé
Solubilité dans l'eau (g/L)	complètement miscible
Soluble (g/L) dans	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé

## 9.2 Autres informations

### Teneur en solvant (%)

Valeur 65 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

En cas d'échauffement:

Risque d'un éclatement du récipient.

En cas de choc ou de pression :

Risque d'un éclatement du récipient.

En cas d'un dépassement de la température de stockage :

Risque d'un éclatement du récipient.

## 10.5 Matières incompatibles

### Matières à éviter

Gaz/vapeurs, inflammable.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Toxicité orale aiguë** >5000 mg/kg

#### Dose efficace

ETAmix calculé:

#### Espèce:

Rat.

**Temps d'exposition:** 48 h

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

**Toxicité pour la daphnia** >10 mg/L

#### Dose efficace:

EC50:

**Temps d'exposition:** 48 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code des déchets conditionnement** 150101

**déchets dangereux** Non

#### Désignation des déchets

emballages en papier/carton

**Code des déchets produit** 150104

---



**déchets dangereux** Non

**Désignation des déchets**  
 emballages métalliques

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1 N° UN	1950	1950	1950
14.2 Désignation officielle pour le transport	AÉROSOLS (n-PROPANOL, ISOPROPANOL)	AEROSOLS (n-PROPANOL, ISOPROPANOL)	Aerosols, inflammable (n-PROPANOL, ISOPROPANOL)
14.3 Classe(s)	2	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable	non applicable	non applicable

**Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

<b>Étiquette de danger</b>	2.1
<b>Code de classification</b>	5F
<b>Quantité limitée (LQ)</b>	1 L
<b>code de restriction en tunnel</b>	D
<b>catégorie de transport</b>	2

**Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

<b>Quantité limitée (LQ)</b>	30
------------------------------	----

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Réglementations EU**
**autres réglementations (UE)**
**Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses :**

96/82/EG, annexe I, partie 2: Observer les seuils quantitatifs des phrases R.

**Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures**
**Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : 65 Pds %**
**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :**

#### **Remarque:**

Ne pas utiliser en milieu domestique. Ne pas utiliser pour gonfler des ballons.

#### **Indications de changement**

update Dez 2019: Sebastian Geiger

#### **Références littéraires et sources importantes des données**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.